

## Perspective: ImageSuisse

Un document de travail relatif à ImageSuisse a été remis préalablement aux membres. Romed Wyder, membre du groupe de travail ImageSuisse, donne des informations sur le contexte de ce projet et le projet lui-même. Celui-ci a été lancé par l'ARC, c'est-à-dire Jean-Michel Cruchet et Frédéric Gonseth. L'intention qui sous-tend le projet est d'augmenter massivement le crédit du cinéma. L'élément déclenchant a été d'un part le changement à la tête du Département de l'intérieur, d'autre part la révision de la loi sur la radio-télévision (LRTV). L'article 7 alinéa 3 LRTV<sup>1</sup>, s'il était appliqué à SRG SSR idée suisse, générerait environ 40 millions de francs suisses. A cela s'ajouterait l'augmentation prévue des subventions fédérales de 20 millions. Le premier objectif des initiateurs est d'amener les associations professionnelles à se mettre d'accord sur les grandes lignes du projet, afin d'intervenir ensuite auprès du conseiller fédéral Couchepin. D'autre part, la SSR – qui continue de penser qu'elle ne tombe pas sous le coup de l'article 7 alinéa 3 LRTV – doit donner 20 millions de plus, qui retourneraient en grande partie dans des productions télévisuelles indépendantes. Avec cette augmentation massive du soutien, il serait aussi possible de faire démarrer Succès Cinéma 2. Le soutien aux productions télévisuelles serait transformé en soutien automatique. Tous les projets financés déjà proportionnellement par la télévision entreraient dans cette catégorie. Dans la loi sur le cinéma, il est prévu que l'Etat peut déléguer la répartition des subventions à un institut. ImageSuisse jouerait ce rôle.

Il est encore trop tôt pour discuter des détails. L'assemblée générale doit décider de donner ou non son approbation de principe au projet, et de participer ou non à son élaboration.

Le débat de l'assemblée générale a porté principalement sur la conversion de l'aide sélective aux productions audiovisuelles en aide automatique, la révision de la LRTV et en particulier l'interprétation de l'art. 7 al. 3, les arguments susceptibles de convaincre l'OFC et le conseiller fédéral Couchepin d'augmenter aussi massivement le crédit du cinéma, ainsi que le projet en général. Par ailleurs, les points 10 et 11 ont encore été traités avant la pause de midi, et le débat, interrompu pour permettre à l'assemblée de manger, a repris après le repas.

### Généralités

- Il est regretté que l'ARF ne réagisse qu'à des projets lancés par d'autres (association des suivistes).
- Les principes de la procédure régissant les relations communes devraient être fixés préalablement, sur la base des expériences faites dans le cadre de la discussion sur Succès Cinéma.
- Pourquoi faut-il que ça aille si vite? Tout le monde dans la branche veut accélérer le tempo.
- Nous n'entendons pas assumer le rôle de frein mais trouver une voie à l'interne pour exercer pragmatiquement notre influence sur l'aménagement des instruments.
- ImageSuisse est avant tout une source potentielle pour trouver de l'argent. Et la recherche d'argent n'est pas le seul intérêt principal de l'ARF. Comment et au moyen de quels instruments l'argent serait-il distribué? Ces questions n'ont pas encore de réponses claires. Dès que la chance de voir le projet se réaliser apparaîtra, une lutte sans merci pour le partage du gâteau éclatera au sujet des mécanismes et des instruments. Pour l'heure, il s'agit de prendre une décision de principe.
- Le projet n'entraîne pas d'augmentation linéaire, mais la part du soutien automatique croît de manière disproportionnée par rapport au soutien sélectif. Si l'on entend réellement reprendre le système français de soutien automatique, il faut réfléchir aux conséquences.

### SRG/SSR idée suisse

---

<sup>1</sup> Art. 7 al. 3 du projet de LRTV: Les diffuseurs de programmes de télévision ou destinés aux régions linguistiques, qui diffusent des films dans leurs programmes, doivent affecter 4% au moins de leurs recettes brutes à l'acquisition, la production ou la coproduction de films suisses, ou s'acquitter d'une taxe d'incitation de 45 au plus de leurs recettes brutes. Cette obligation s'adresse aussi aux diffuseurs de programmes de télévision étrangers qui proposent des fenêtres de programmes nationales ou destinées aux régions linguistiques et diffusent des films dans leurs programmes.

- Nous devons distinguer nos intérêts de ceux de la SSR et abandonner ce ton lèche-bottes à l'égard de la SSR.
- Pourquoi prendre la peine de transformer l'aide de la télévision en aide culturelle pour ensuite en refaire l'aide de la télévision (la SSR donne une aide qu'elle récupère ensuite)? Il est permis de se demander pourquoi la SSR devrait faire cela.
- Ce circuit était la seule possibilité de convaincre la SSR de collaborer. Le groupe de travail du côté de la SSR est totalement officieux et n'a aucun mandat officiel de négociation.
- La SSR a signalé qu'elle paiera davantage au plus tôt lorsque la Confédération allouera davantage de moyens financiers.

### Encouragement des productions télévisuelles

- Le paysage de l'encouragement est en chantier et nous devons aujourd'hui déjà être au clair sur quelques grands principes; c'est mieux que de se disputer ensuite sur la répartition de l'aide.
- Lorsqu'il y a davantage de moyens disponibles, il est toujours encore possible de réfléchir à la répartition, par exemple en ce qui concerne le soutien automatique aux productions télévisuelles.
- La mission de l'aide sélective est problématique. Nous assistons à un véritable changement paradigmatique. Est-ce que nous le souhaitons?
- L'aide qualitative au cinéma est souhaitable, en tant que réalisateurs de films nous devrions défendre un postulat culturel.
- La concurrence entre les films artistiques indépendants et les productions télévisuelles doit subsister.
- Le projet engendre un volume de travail en augmentation massive, même si ce n'est „que“ pour des productions télévisuelles.
- La télévision est favorisée, les auteurs de films indépendants doivent servir d'alibi.
- L'argent doit être utilisé pour les auteurs de films indépendants.
- Il faut s'assurer que les productions indépendantes seront soutenues.
- SRG SSR idée suisse veut des programmes et des formats, est-ce là notre conception de la culture cinématographique?
- A la TSR, il n'existe rien de comparable aux fictions qui sont produites par la DRS. ImageSuisse serait un outil pour mettre en branle quelque chose de semblable en Suisse romande.
- Les chances sont à la rigueur prévisibles pour les fictions télévisuelles. A la différence du cinéma documentaire, les dangers sont: formatage, diffusion la nuit – malgré les promesses contraires, rien ne s'est amélioré.
- Il faut impérativement des mesures d'accompagnement. La télévision devient toujours plus un producteur de contenus, y compris pour des productions indépendantes. L'indépendance du travail artistique doivent être garantie, avec des conditions concrètes. A quoi nous sert une augmentation du volume, si nous n'avons pas d'intégrité artistique. L'influence de la télévision sur le cinéma ne cesse de croître.
- En principe nous sommes en faveur du projet, c'est-à-dire à certaines conditions, et ces conditions se règlent dans des mesures d'accompagnement.
- A l'interne, nous devons faire en sorte que des conditions soient énoncées dans les domaines qui nous concernent, de manière à préserver l'indépendance artistique.

### Aide automatique versus aide sélective des productions télévisuelles

Le soutien automatique des productions télévisuelles est le cœur du projet. Celui-ci est mort sans transformation de l'aide sélective.	La soumission de tous les projets des trois régions à Berne c'est mieux.
La situation peu satisfaisante qui existe pour le soutien des productions télévisuelles pourrait être éliminée si l'examen pseudo-sélectif était remplacé par une aide automatique	L'aide sélective doit absolument être conservée comme correctif, même s'il est en général donné suite aux demandes.

<p>L'examen sélectif des productions télévisuelles ne fonctionne pas, les membres de la commission ne sont pas satisfaits. En tant que correctif, la commission d'experts TV ne fonctionne que théoriquement et est inexistante en pratique. Le soutien automatique assorti de mesures d'accompagnement peut être mieux.</p>	<p>Au moment de la révision des commissions d'experts, nous nous sommes opposés avec véhémence à la transformation de l'aide sélective en aide automatique des productions télévisuelles.</p>
<p>Un automatisme doit être assorti de plus de critères (comme en France).</p>	<p>Jusqu'ici l'OFC s'est battu bec et ongles contre la suppression de la commission d'experts TV.</p>

### Révision de la loi sur la radio et la télévision

- Pour que le projet ait une chance de voir le jour, il faut faire en sorte que l'art. 7 al. 3 du projet de loi englobe aussi SRG SSR idée suisse. Ciné suisse entend, par un lobbying ciblé, s'employer à assujettir la SSR à l'alinéa 3.
- Notre engagement principal devrait s'appliquer à l'interprétation de l'article de la LRTV. L'aménagement thématique du projet peut attendre que les moyens financiers soient assurés. Que se passera-t-il si la SSR doit payer mais que la Confédération n'en fait pas autant?
- Nous ne devrions pas nous focaliser sur l'article 7 mais aussi aborder d'autres sujets comme le comité consultatif. Le comité consultatif était une idée des acteurs culturels qui a été reprise par le conseiller fédéral Leuenberger. Au sein du comité consultatif, nous aurions alors à exiger le service public.
- La production cinématographique indépendante repose sur des quotas chez les organismes de diffusion. L'ambiguïté de l'article nous offre une énorme chance. Tous les pays voisins ont la même interprétation que nous. Nous devrions de notre côté imposer l'interprétation et ne pas attendre que d'autres la donnent.
- La SSR adopte le point de vue selon lequel elle remplit déjà les quotas européens. Il faut savoir si l'on parle de producteurs indépendants ou du volume de production. Aucun diffuseur ne produit autant lui-même que la SSR. Dans ce contexte, le problème de la société de production tpc est une question vitale. Selon les directives européennes, les productions maison sont comprises.
- Les intérêts de la SSR ne sont pas fixés mais variables. La SSR se profile en effet dans le domaine du service public. Malgré cela, elle est fermement contre les quotas.

### Confédération

- 20 millions supplémentaires sont une broutille dans le budget fédéral. Tout ce qu'il faut c'est une ordonnance de la Confédération.
- La Confédération a d'autres tâches que la télévision ou la SSR.
- Les possibilités d'intervention dans les 20 millions de l'OFC sont nettement supérieures à ce qu'elles sont pour les subventions de la télévision.
- Si la SSR investit des millions supplémentaires dans le soutien au cinéma, la Confédération doit en faire autant ne serait-ce que pour des raisons d'équilibre des forces.
- L'impact politique d'un tel projet, que soutient la branche unie, ne doit pas être sous-estimé. Depuis l'enterrement du bon en avant, c'est bien la première fois que la branche adresse une proposition à la SSR et à la Confédération.
- Le conseiller fédéral Couchepin doit être rallié à la cause, mais avec quels arguments?
- Le conseiller fédéral Couchepin doit proposer le projet, que tout le monde – SSR comprise – soutient.
- L'unanimité est une manière de discipliner la branche de force.
- Les arguments probants sont plus importants que l'union.
- Avant de soumettre le texte du projet au conseiller fédéral Couchepin, il faut le mettre en forme. L'argumentation est encore trop mince pour le moment.
- Couchepin n'a pas besoin de nous, il faut mettre en œuvre des moyens classiques comme la pétition et la pression.

### Institut du cinéma

- Auprès de la Confédération, il n'est pas possible de reporter des subventions sur l'année suivante. Un institut pourrait remédier à cette situation.

- Jusqu'ici l'ARF s'est toujours prononcée clairement contre l'idée de l'institut du cinéma. Pourquoi devrions-nous à présent adopter une autre position pour déléguer des moyens financiers aux mains de la branche? On peut parfaitement douter qu'un institut serait meilleur marché, poserait moins de problèmes et serait plus équitable.

Par 19 oui, 3 non et 5 abstentions, l'assemblée générale se prononce pour le soutien provisoire du projet, à la condition que l'indépendance artistique, en particulier pour l'aide aux productions télévisuelles, et un droit d'intervention approprié, soient préservés grâce à des mesures d'accompagnement.

Le président certifie que les membres seront informés de l'avancement du projet, qu'une assemblée sera convoquée si des développements importants se produisent et/ou que l'évolution sera soumise par écrit aux membres.